Image not found or type unknown

Fin du Congé de reclassement

Par **Pilote75**, le **06/02/2015** à **10:08**

Bonjour,

Dans le cadre d'un PDV, je bénéficie d'un congé de reclassement de 12 mois. Mon projet de volontariat était une promesse d'Embauche. Depuis je me suis lancé dans un projet de création d'entreprise. Je souhaite savoir si mon congé sera obligatoirement interrompu le jour où la société aura été créée ? Je n'aurai pas d'activité salariée avant longtemps mais j'ai besoin de créer la société pour démarrer la prospection commerciale. J'aurais aimé pouvoir bénéficier de ma rémunération associée au congé pendant les premiers mois ? Merci de vos conseils.
Pilote

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés